



Centre Musical de la Krutenau Tarifs écolages année scolaire 2024/2025

Pour toute inscription : Cotisation annuelle à l'association : individuelle 35 ou familiale 45€

Inscription en éveil musical et éducation musicale (de 4 à 8 ans)	Trimestre	Année
Eveil musical et éducation musicale	91,00€	273,00€
Pour les jeunes enfants de 6 à 15 ans	Trimestre	Année
Cursus complet : cours individuel de 30 mn + pratique collective	216,00€	648,00€
Cursus complet : cours individuel de 45 mn + pratique collective	286,00€	858,00€
Inscription uniquement pratique collective (petits effectifs)	88,00€	264,00€
Inscription uniquement pratique collective (grands effectifs)	69,00€	207,00€
Pratique collective supplémentaire	39,00€	117,00€
Pour les jeunes de 16 à 25 ans	Trimestre	Année
Cursus complet : cours individuel de 30 mn + pratique collective	216,00€	648,00€
Cursus complet : cours individuel de 45 mn + pratique collective	286,00€	858,00€
Inscription uniquement cours individuel 30 mn	180,00€	540,00€
Inscription uniquement cours individuel 45 mn	255,00€	765,00€
Inscription uniquement pratique collective (petits effectifs)	88,00€	264,00€
Inscription uniquement pratique collective (grands effectifs)	69,00€	207,00€
Pratique collective supplémentaire	39,00€	117,00€
Pour les adultes de plus de 25 ans	Trimestre	Année
Cursus complet : cours individuel de 30 mn + pratique collective	247,00€	741,00€
Cursus complet : cours individuel de 45 mn + pratique collective	326,00€	978,00€
Inscription uniquement cours individuel 30 mn	203,00€	609,00€
Inscription uniquement cours individuel 45 mn	290,00€	870,00€
Inscription uniquement pratique collective (petits effectifs)	103,00€	309,00€
Inscription uniquement pratique collective (grands effectifs)	92,00€	276,00€
Pratique collective supplémentaire	54,00€	162,00€

L'inscription qui vaut acceptation du règlement intérieur est annuelle : en cas d'abandon des cours l'année entière est due sauf en cas de force majeure soumise au Conseil d'administration.

Les informations concernant les cours et l'organisation sont sur le site internet www.cmk-strasbourg.fr ou par mail : info@cmk-strasbourg.fr.

Pour avoir des conseils sur le choix des cours : permanences lundi-mardi-mercredi de 9h à 12h30 au bureau du CMK 3 rue Munch (Entrée CMK)

- **Cotisation :**

A chaque inscription, en plus de l'écolage correspond une cotisation annuelle à l'association : 35€ pour une personne seule, 45€ à partir de deux personnes du même foyer : 35€ pour la première personne, 10€ pour la deuxième (25€ de réduction) puis 0€ pour les suivants (35€ de réduction)

- **Aides ou réductions :**

Réduction familiale : à partir du 2ème enfant : - 7% de l'écolage pour chaque enfant

Aide solidaire de la Ville de Strasbourg :

Pour tous les membres domiciliés à Strasbourg, enfants ou adultes, ayant un quotient familial inférieur à 900 la Ville de Strasbourg propose une aide solidaire. Cela correspond à un foyer fiscal non imposable. Il suffit de remplir le formulaire et de joindre l'attestation de quotient familial à l'inscription. L'école de musique déduit l'aide de la facture. Exemple : votre enfant pratique le piano et la chorale pour 648€ l'année, votre QF est de 300, vous aurez 250€ de déduction sur votre écolage, vous n'aurez plus que 398€ à régler

- **Modalités de paiements :**

Nous acceptons comme mode de paiement les Chèques vacances ANCV et sommes adhérents au Pass culture, parfois les CE des grandes entreprises prennent à leur charge une partie de la facture. N'hésitez pas à faire la demande !

Une fois l'inscription validée, vous recevrez la facture à régler soit :

- en une fois par chèque, virement, chèques vacances ANCV + complément en chèque bancaire, espèces
- en trois fois : 15 octobre, 15 janvier, 15 avril par chèque ou virement